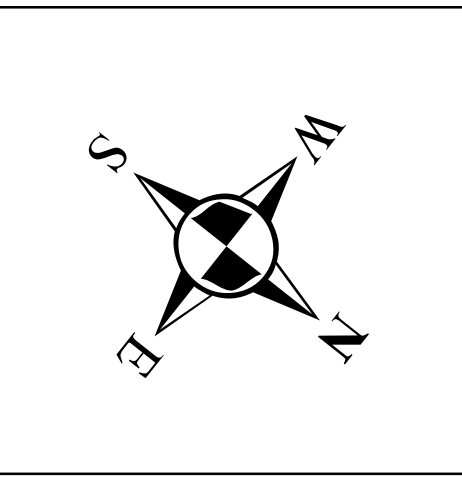


ANNEXE I - Onglet 1

LIMITES DE VITESSE - PÉRIODES DÉTERMINÉES
RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

NOM DE LA RUE	DE:	À:	VITESSE	HEURES D'OPÉRATION				EXCEPTIONS
				Du:	Au:	De:	À:	
Buffalo, rue de	rue de la Rive-Boisée Nord	85 m au nord de la rue de la Rive-Boisée Nord	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h 30	17 h 30	juillet, août
Curé-Lacroix, rue du	rue Saint-Bruno	rue Saint-Charles	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	juillet, août
La Morille, boulevard	Limite ouest de la rue Adine-Fafard	39 m à l'ouest de la rue Thérèse-Casgrain	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h 40 11 h 25 12 h 30 15 h 10	8 h 10 11 h 55 13 h 15 h 40	À l'exception des samedis et dimanches ainsi que les dates suivantes: 1er au 28 août, 2, 20 septembre, 11, 14 octobre, 7, 15 novembre, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31décembre, 1er, 2, 3, 6, 24 janvier, 10 février, 3, 4, 5, 6, 7, 10 mars, 18, 21, 25 avril, 16, 19 mai, 23, 24, 25, 26, 27, 30 juin, juillet où la vitesse est prescrite par le Code de sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2)
Rive-Boisée Nord, rue de la	rue de Buffalo	Limite est du lot #4485999 (2200, rue de la Rive-Boisée Nord)	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h 30	17 h 30	juillet, août



ANNEXE 1
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES
LIMITE DE VITESSE - RÉSEAU LOCAL

Limites de vitesse prescrites

- Vitesse 30 km/h
- Vitesse 30-50km/h à périodes déterminées
REFERENCE ANNEXE 1 ONGLET 1
- Vitesse 40 km/h
- Vitesse 60 km/h
- Vitesse 70 km/h
- Vitesse 80 km/h

- Rues du réseau non réglementées**
- Vitesse 50 km/h fixée par le C.S.R.
 - Autres réseaux routiers

Limite d'arrondissement

DATE: 15 JUIN 2012

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DU TRANSPORT